

# **Interdiction frappant l'utilisation de certains additifs dans la production de certaines denrées alimentaires**

1995/0085(COD) - 19/04/1995 - Document de base législatif

OBJECTIF: autoriser les Etats membres à pouvoir déroger aux différentes directives concernant les additifs afin de continuer à maintenir les particularités du mode de production de denrées alimentaires considérées comme traditionnelles et fabriquées sur leur territoire. CONTENU: la proposition de décision autorise certains Etats membres à maintenir dans leur législation l'interdiction d'emploi des catégories d'additifs dans la production des denrées alimentaires correspondantes énumérées en annexe de la directive. Les Etats membres et les denrées alimentaires concernés sont les suivants: Allemagne: bière; France: pain de tradition française, conserves de truffes; conserves d'escargots, conserve de confit d'oie, de canard, de dinde; Autriche: Bergkäse; Finlande: Mämmi.